

# Règlement de notre cour d'école

La récréation doit être un moment où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en discutant, se promenant ...

SANS être INSULTE, ni AGRESSE, par qui que ce soit !

	<i>Les élèves</i>	<i>Les règles</i>	Réparations et/ou Sanctions
1	<p>Nous ne voulons être ni AGRESSE, ni INSULTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <u>Toute violence</u> est <b>strictement</b> interdite :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pas de jeux de bagarre</li> <li>➔ Ni coups, ni croche-pied</li> </ul> </li> <li>❖ On ne répond pas à la violence par la violence               <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ On se réfère au responsable de cour</li> <li>➔ On demande à la maîtresse d'intervenir</li> </ul> </li> </ul>	<p>1° Altercations lors d'une récréation ou d'une sortie (cantine, bibliothèque, terrain de sport,...) hors de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ explication des parties en conflit</li> <li>➤ <u>demander</u> pardon</li> <li>➤ isolement de la ou des partie(s) qui ont fait naître le conflit</li> </ul> <p>2° Altercations fréquentes durant la semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le vendredi, (ou immédiatement selon la gravité du geste), les parents seront informés du comportement de leur enfant via le carnet de liaison.</li> </ul> <p>3° Grave altercation et/ou comportement déplacé à plusieurs reprises, plusieurs mots dans le carnet de liaison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Convocation des parents par l'enseignant</li> <li>➤ Convocation des parents par l'équipe enseignante</li> </ul>
2	<p>Nous avons le droit de nous amuser</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le matériel est installé et rangé correctement par les responsables de la récréation.</li> <li>❖ Chaque jeu pourra être commencé en se rappelant les règles, et en désignant un arbitre/un responsable de jeu.</li> </ul>	<p>1° Matériel non rangé ou maltraité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le rôle de responsable est retiré aux élèves.</li> <li>➤ L'élève perd son droit d'utiliser le matériel</li> </ul>

3	Les maîtres de surveillance doivent pouvoir surveiller les enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Certains espaces sont interdits : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le bac à sable par temps pluvieux ou humide</li> <li>➔ Maternelle : le recoin derrière le bac à sable.</li> <li>➔ Primaire : le hall d'entrée</li> <li>➔ Pas plus de 2 dans la salle de ping-pong</li> </ul> </li> <li>❖ Interdiction de retourner dans les classes sans l'autorisation des enseignantes.</li> </ul> <p><b><u>INTERDICTION</u> absolue de <u>sortir</u> de la cour</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1° Isolement dans la cour de récréation</li> <li>➤ 2° Isolement + punition (copie de l'article du règlement non respecté)</li> </ul> <p>➔</p> <p>Dès la 1<sup>ère</sup> fois : privation partielle de la récréation, information et/ou convocation des parents.</p>
4	Nous avons le droit de vivre dans un environnement propre et agréable	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet.</li> <li>❖ Les locaux intérieurs et extérieurs ne sont pas dégradés intentionnellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1° Ramasser tous les papiers de la cour, nettoyage</li> <li>➤ 2° Ramasser tous les papiers de la cour + punition (copie de l'article du règlement non respecté)</li> </ul>
<i>Les parents</i>		<i>Les règles</i>	
1	<i>« Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants et nous n'aimerions pas que nos enfants se fassent gronder ou agresser par un adulte inconnu. »</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Dans l'enceinte de l'école, <b>aucun adulte étranger à l'école</b> (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir <b>directement</b> auprès d'un enfant.</li> <li>❖ Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (tout parent mécontent d'un tiers <u>dans l'enceinte scolaire</u> gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.)</li> </ul>	
<i>Les enseignants</i>		<i>Les règles</i>	
1	<i>« Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement. »</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les maîtres assurent une surveillance active et interviennent pour faire appliquer le règlement.</li> <li>❖ La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance : en cas de retard du ou des maîtres de surveillance, chaque maître reste responsable de sa classe.</li> </ul>	

**Rappel 1 :** L'entrée d'une école (cour + bâtiments) est normalement interdite à toute personne étrangère au service.

La configuration des locaux nous contraint à accepter la traversée de la cour par des adultes étrangers au service (parents, accompagnateurs,...). Cette autorisation impose le respect strict de quelques règles, rappelées ci-dessus.

**Rappel 2 :** L'éducation d'un enfant et l'autorité des adultes (celle des parents comme celles des enseignants) dépend directement de la capacité des adultes à prendre une distance émotionnelle avec le conflit enfantin et à partager un même discours sur la loi et la sanction.

**Rappel 3 :** les conflits **naissant** à l'école se **règlent** à l'école, ils **ne** peuvent **pas** être résolus à la maison.